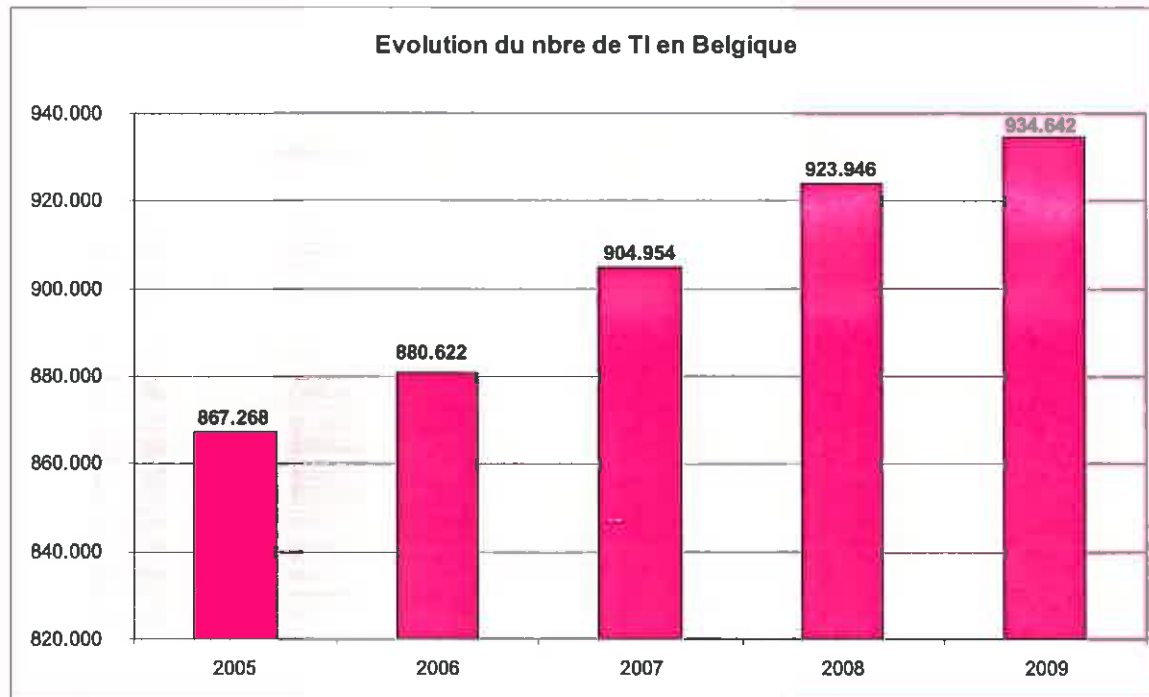


Statistiques OBF
Observatoire de la profession d'avocat
Brigitte DELBROUCK – conseillère juridique
19 octobre 2010

I. Evolution des indépendants et des professions libérales en général sur 5 ans.

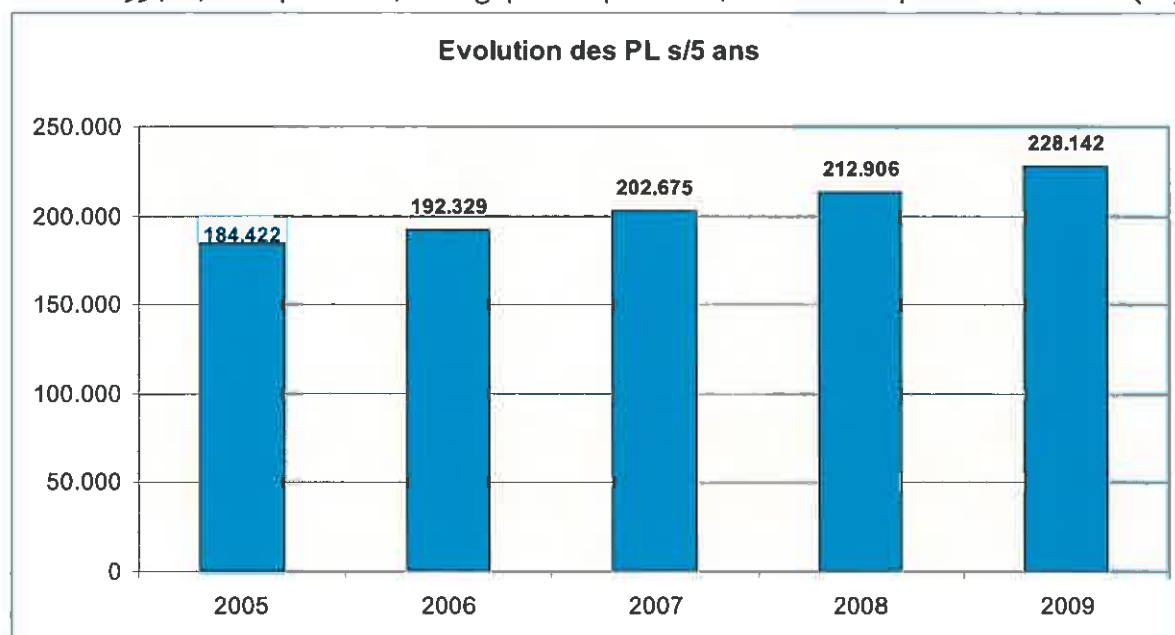
Au 31/12/2009, la Belgique comptait 934.642 indépendants (TI) répartis comme suit :

- 857.909 au sens strict
- 76.733 aidants.

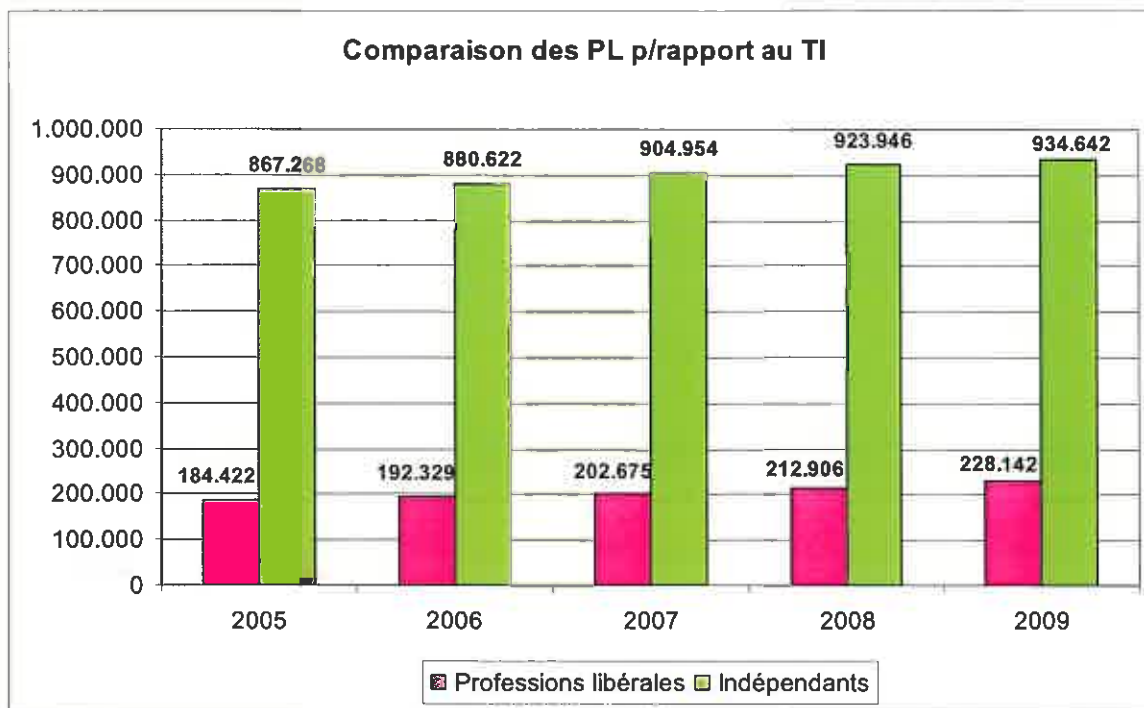


Source : Inasti

Parmi les 934.642 indépendants, la Belgique compte 228.142 titulaires de profession libérale (PL).

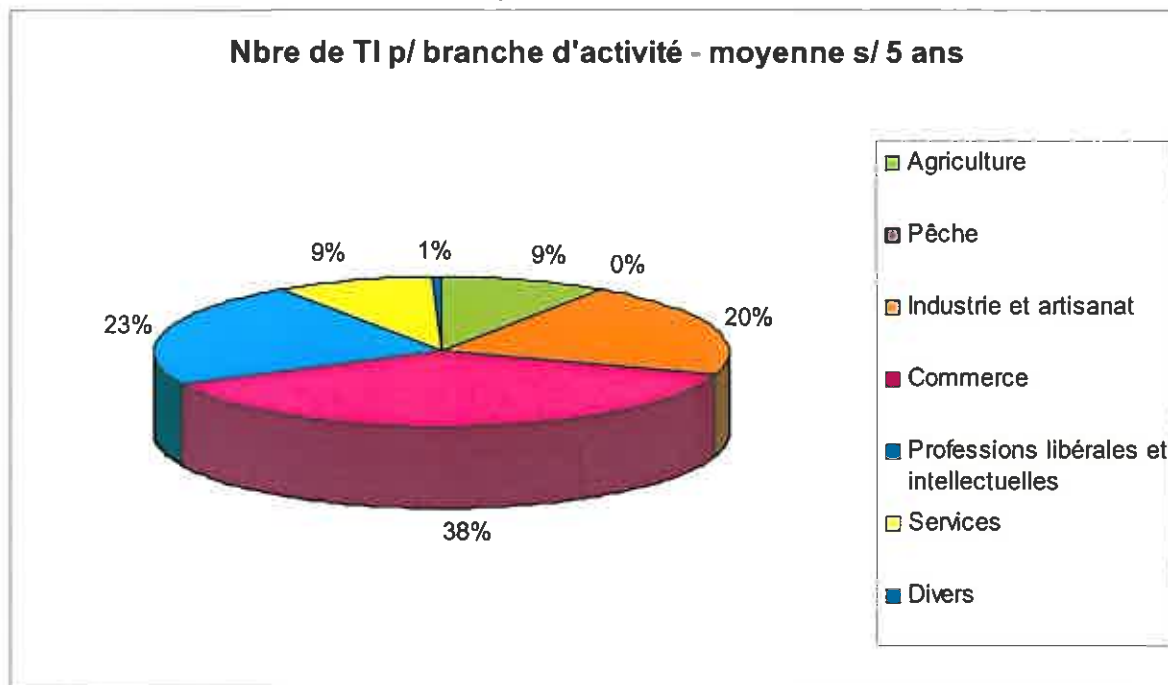


Source : Inasti



Source : Inasti

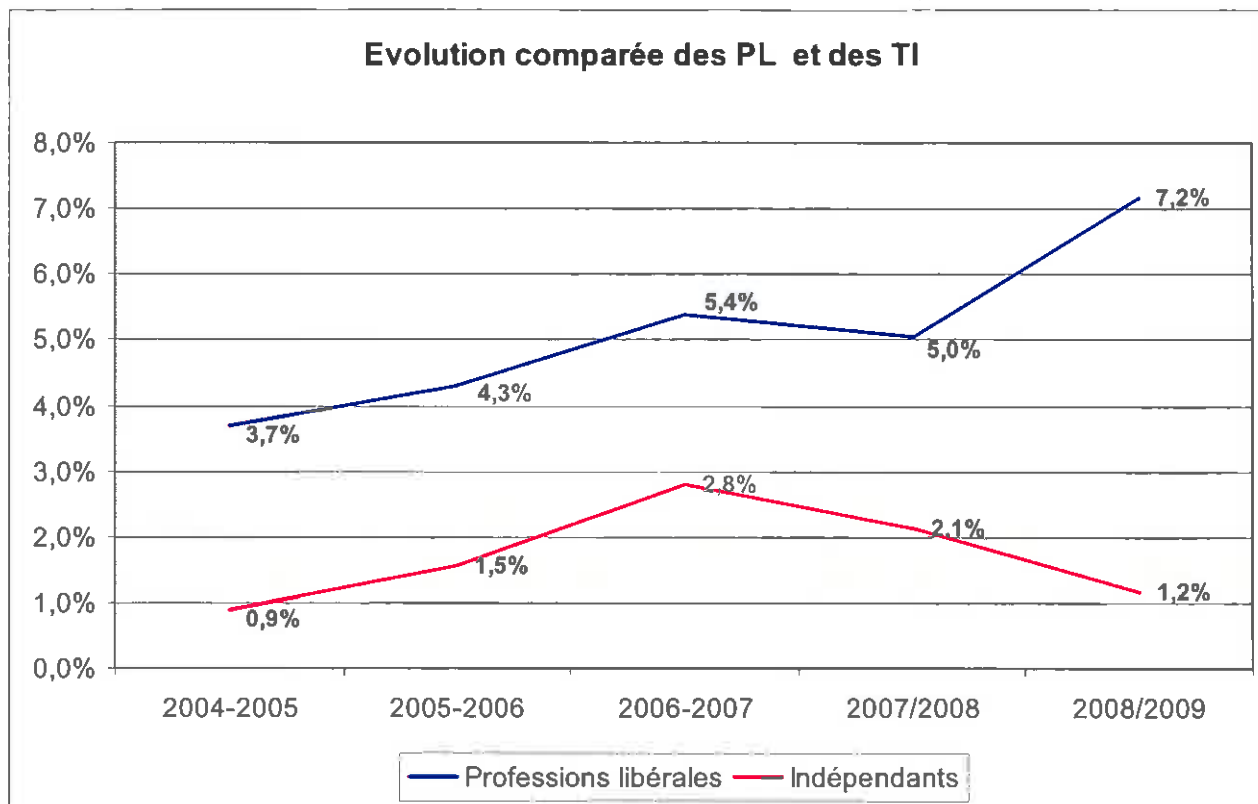
Les professions libérales représentent 23% du nombre total d'indépendants soit presque un quart de ceux-ci, ce qui n'est pas rien. Le plus gros secteur étant celui du commerce.



Source : Inasti

Si on compare l'évolution des indépendants et des professions libérales sur une période de 5 ans, on constate que les professions libérales croissent plus vite que les indépendants. En effet, les premiers progressent de 7,2 % alors que les indépendants de 1,2%.

Cela s'explique sans doute par l'attractivité et à la bonne réputation de ces professions.

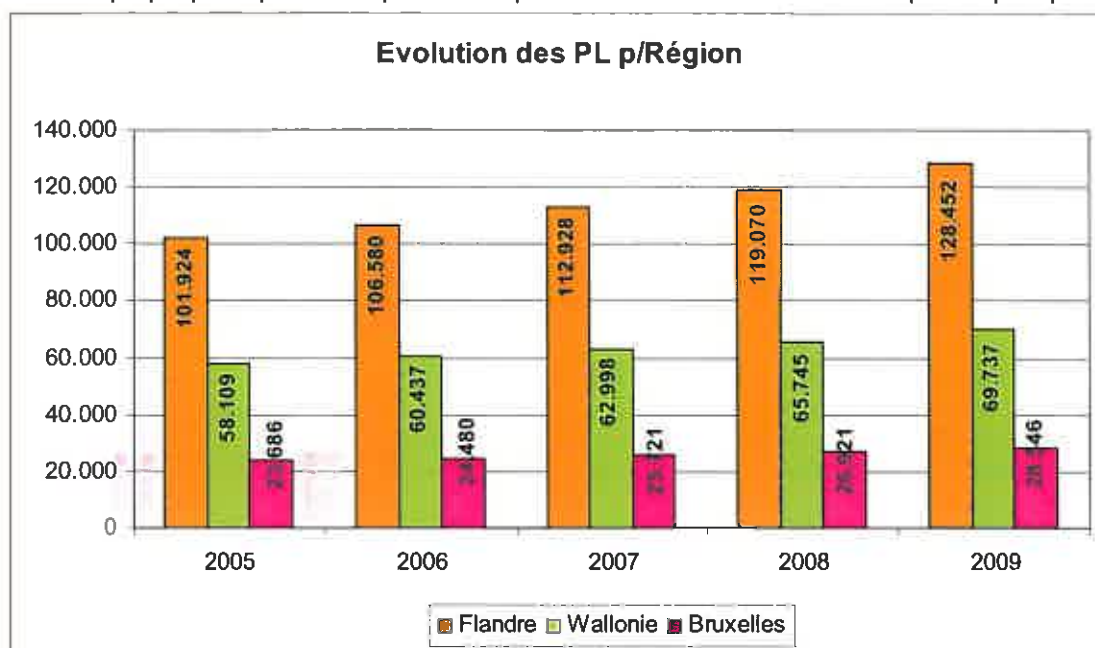


Source : Inasti

II. Focus professions libérales et profession d'avocat.

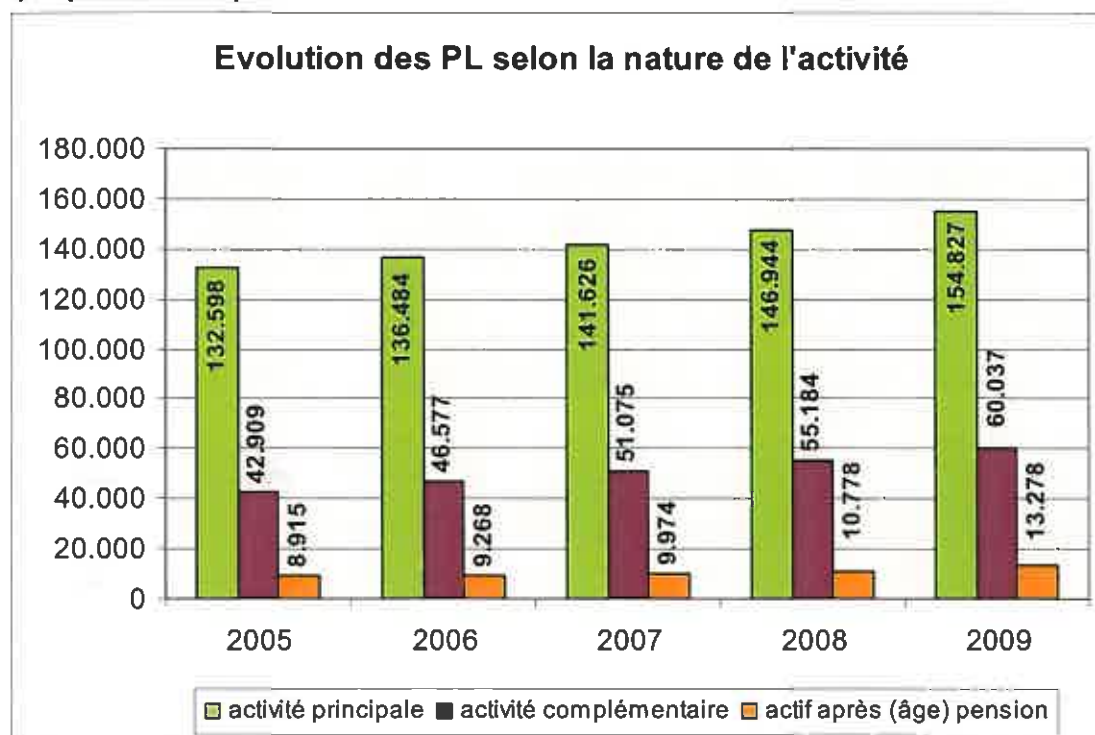
a) Répartition des professions libérales par Région.

C'est la Flandre qui compte le plus de professions libérales par rapport aux deux autres régions. Cela s'explique principalement par le fait que le territoire de la Flandre est plus le plus peuplé.



Source : Inastl

b) Répartition des professions libérales en fonction de la nature de l'activité

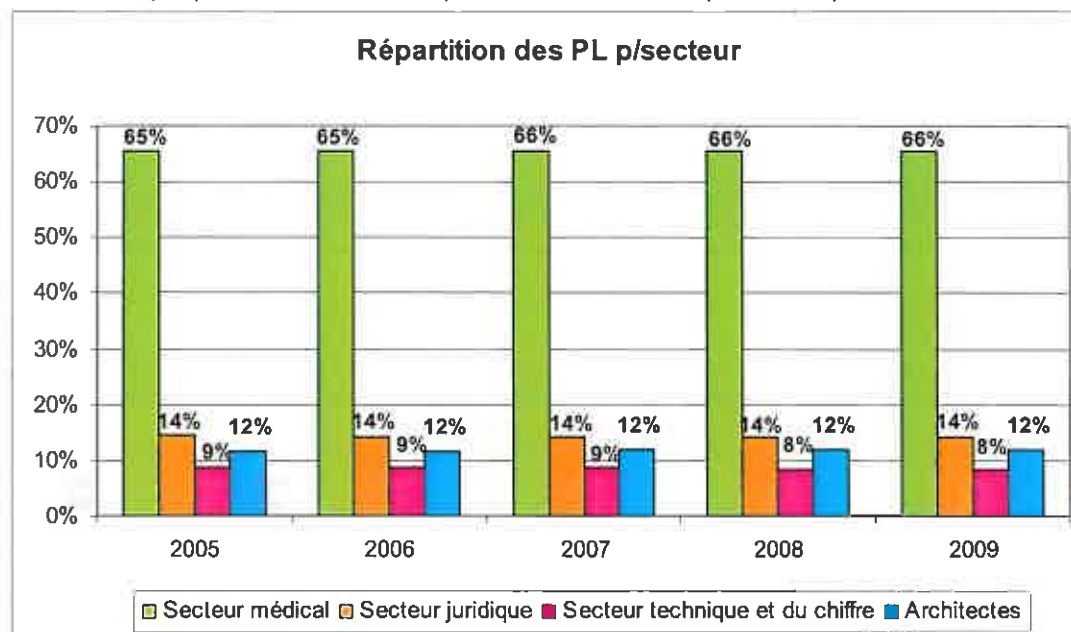


Naturellement, les professions libérales exercent plus en activité principale qu'en activité complémentaire ou après l'âge de la pension.

c) Répartition des professions libérales par secteur.

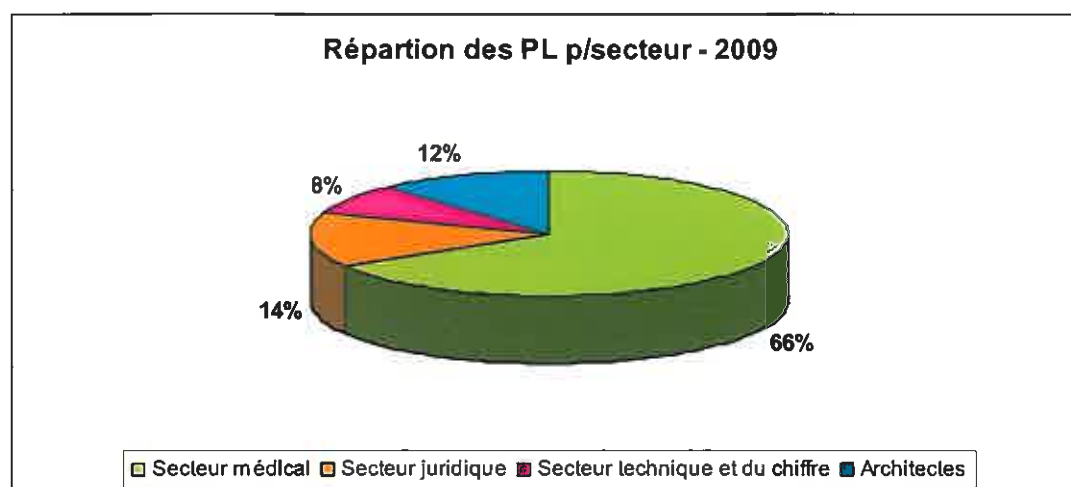
Les professions libérales se répartissent en quatre grands secteurs : juridique, médical, technique (inclus les professions du chiffre : comptables, reviseurs,...) et architectes.

C'est le secteur médical qui comprend le plus grand nombre d'effectifs puisqu'en 2009, il représente 66% du nombre total de professions libérales, suivi du secteur juridique (14%) et des architectes (12%). Le secteur technique et du chiffre ne représente que 8%.



Source : Inasti

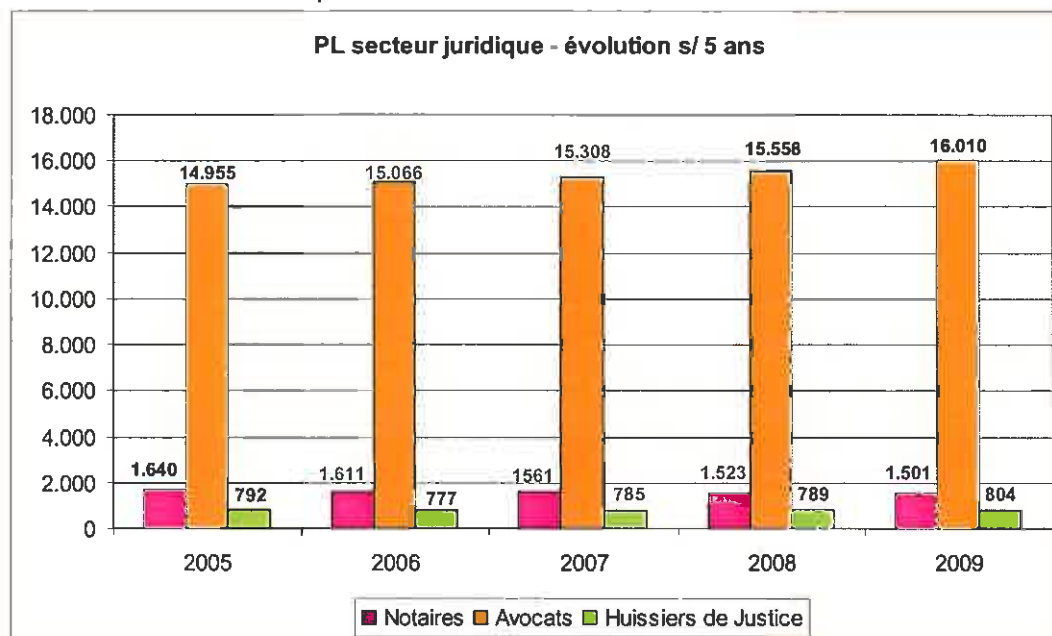
Outre les professions médicales « traditionnelles » (médecins, pharmaciens,...), le secteur médical comprend aussi les professions paramédicales, ce qui permet d'expliquer sa proportion plus importante par rapport aux autres secteurs. En 2009, le paramédical représentait 49% du secteur médical.



Source : Inasti

d) Analyse du secteur juridique et comparaison avec d'autres professions.

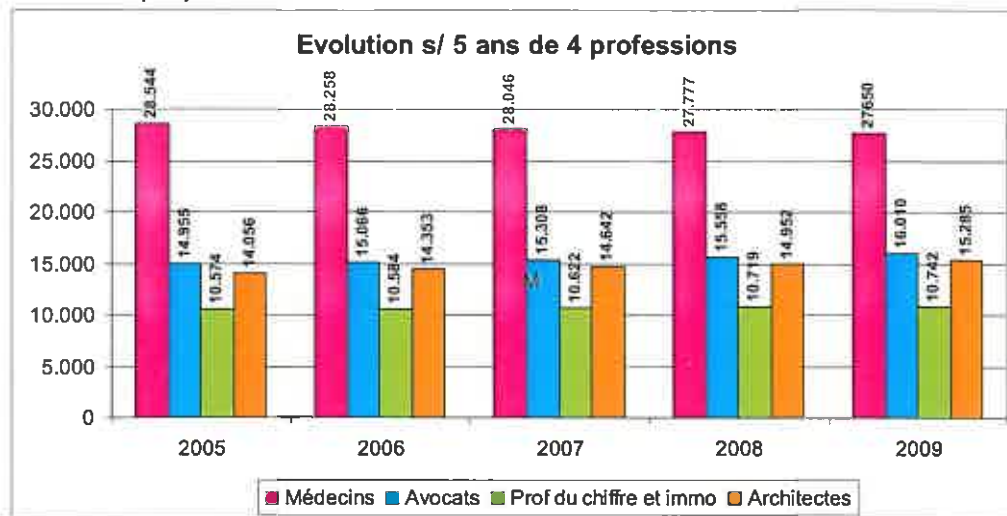
Au sein du secteur juridique, c'est la profession d'avocat qui compte le plus d'effectifs. Sur 5 ans, la profession enregistre une progression de plus 1000 unités. Cela s'explique par le fait que cette profession n'est limitée ni par un numerus clausus à l'entrée ou à la sortie des études ni à l'installation. Il n'en est pas de même pour les professions de notaire et d'huissier de justice. Le nombre d'études notariales et d'huissiers de justice est en effet limité par la loi. Par ailleurs, pour devenir notaire, le juriste doit à l'issue d'un master de droit et un master en notariat, accomplir trois ans de stage. Il doit encore réussir le concours pour obtenir le titre de candidat-notaire. Une fois candidat, il deviendra notaire en reprenant une étude vacante ou en s'associant à un notaire.



Source : Inastf

La Belgique compte un avocat pour 666 habitants alors qu'il y a un huissier pour 13.267 individus. En comparaison, le ratio chez nos voisins français est de un avocat pour 1.291 habitants.

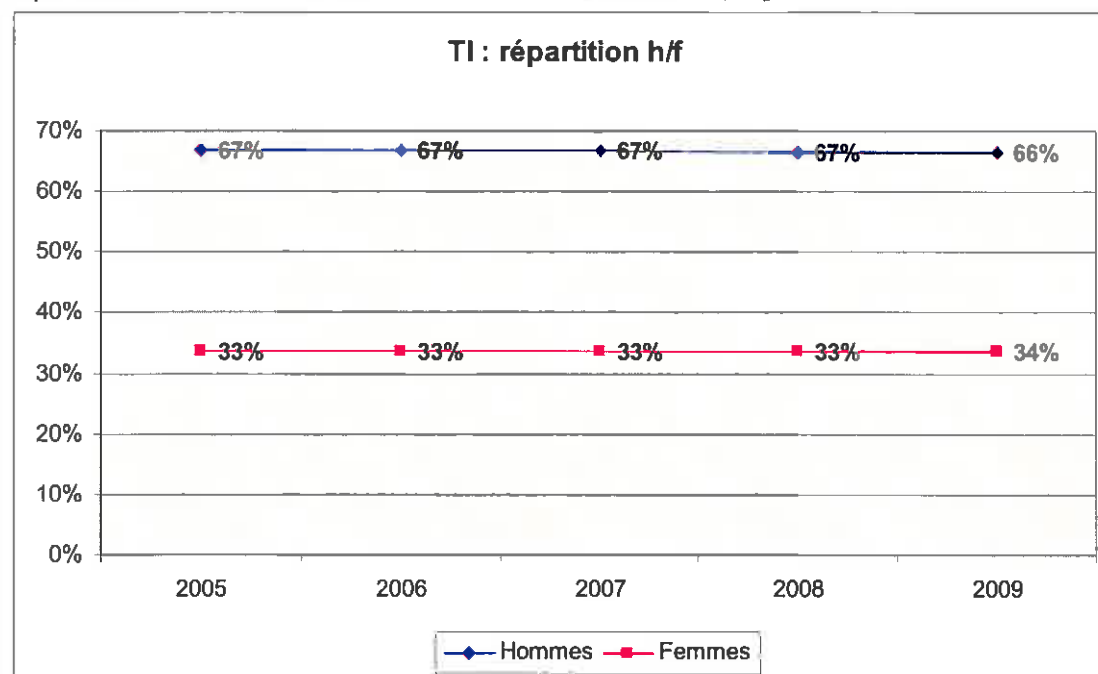
Lorsqu'on compare l'évolution de 4 professions différentes, on constate que les avocats se placent en 2^{ème} position. Dans le classement général, c'est le secteur paramédical qui est en tête avec 41.896 effectifs (fin 2009), suivi des médecins et des avocats. Les pharmaciens, les notaires et les huissiers de justice se classent bons derniers pour les raisons expliquées ci-avant.



Source : Inasti

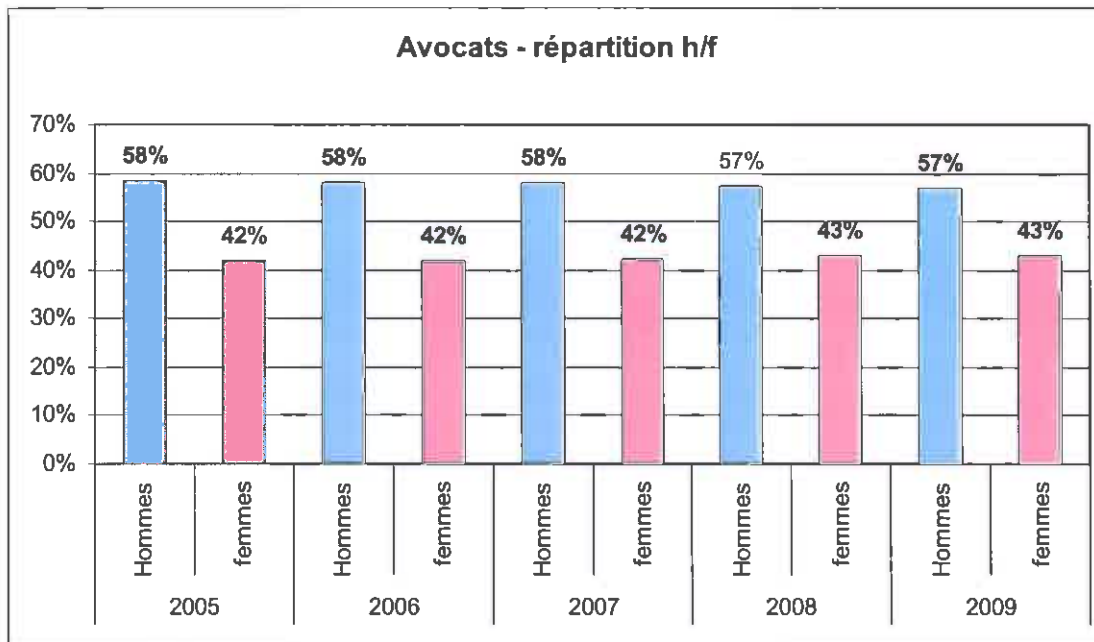
e) Répartition hommes/femmes.

Chez les travailleurs indépendants en général (y compris les professions libérales), la répartition d'hommes et de femmes est de l'ordre de 70/30.

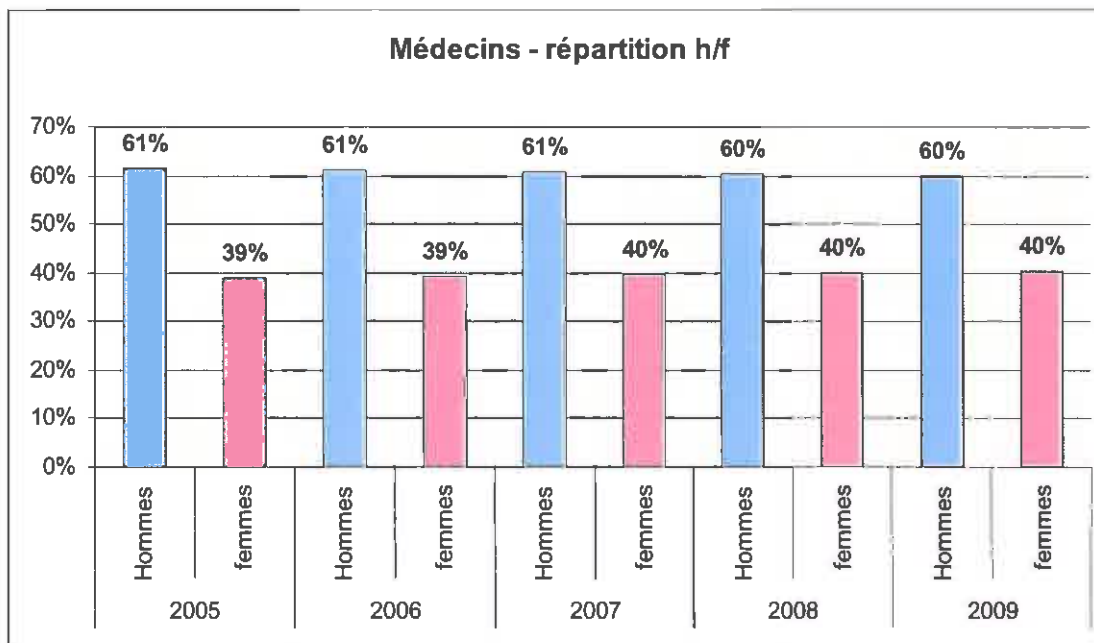


Source : Inasti

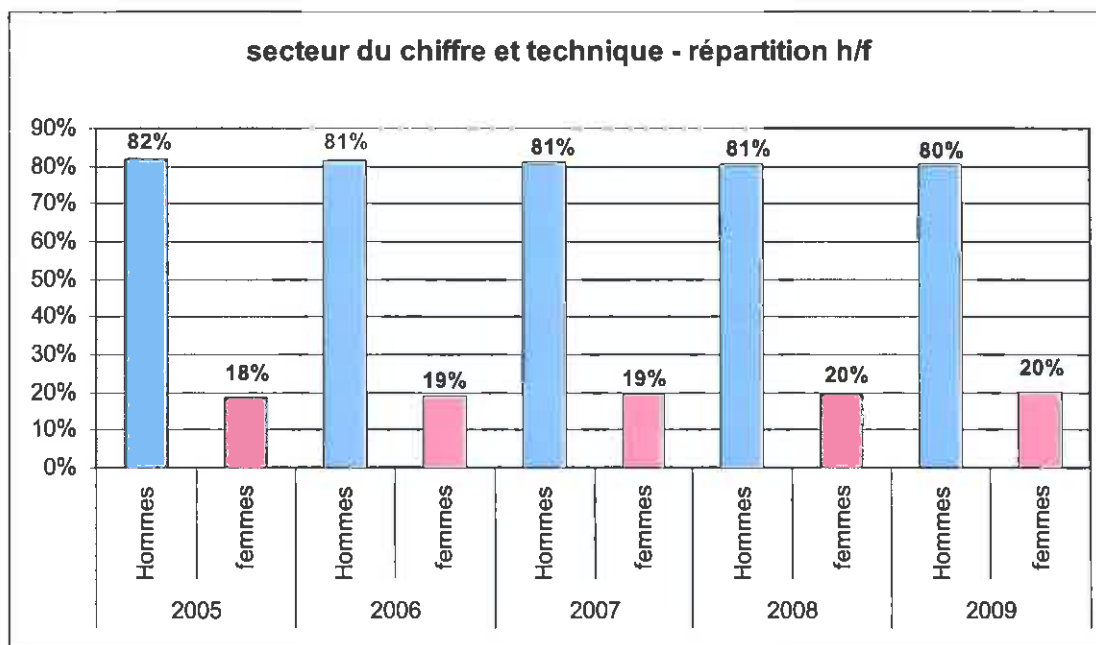
Chez les avocats, cette proportion est de grosso modo 60/40. Idem pour les médecins. Par contre, la répartition est beaucoup plus marquée dans les professions techniques et du chiffre où le rapport est de 80/20. A l'inverse, c'est chez les dentistes que l'égalité est presque parfaite (52/48).



Source : Inasti



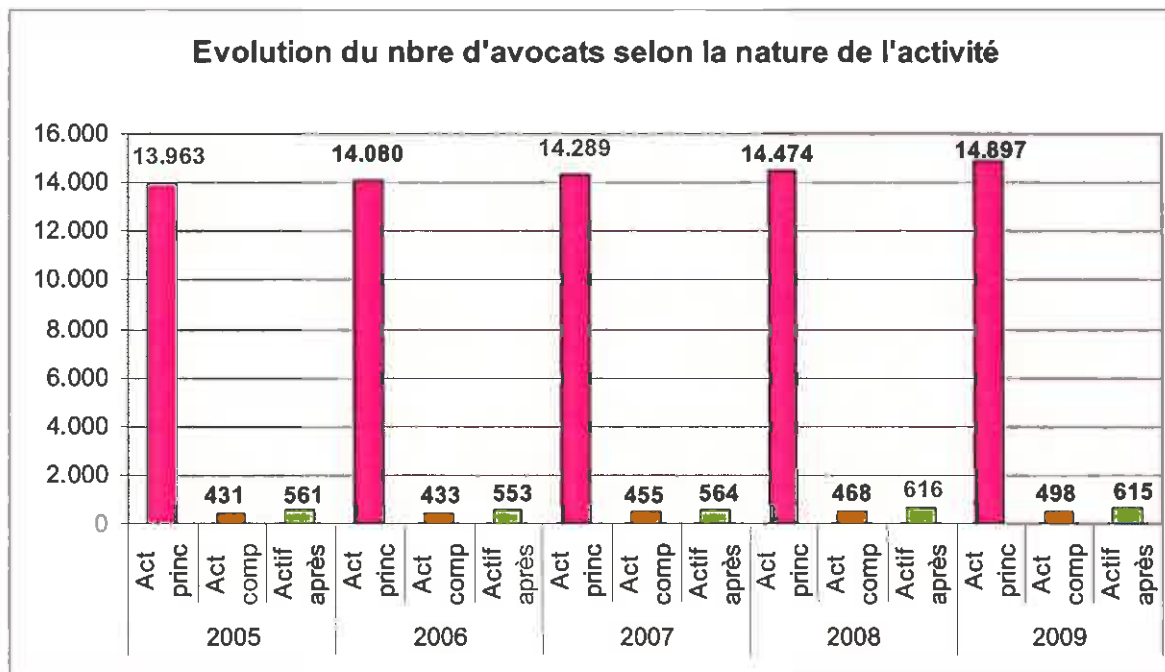
Source Inasti



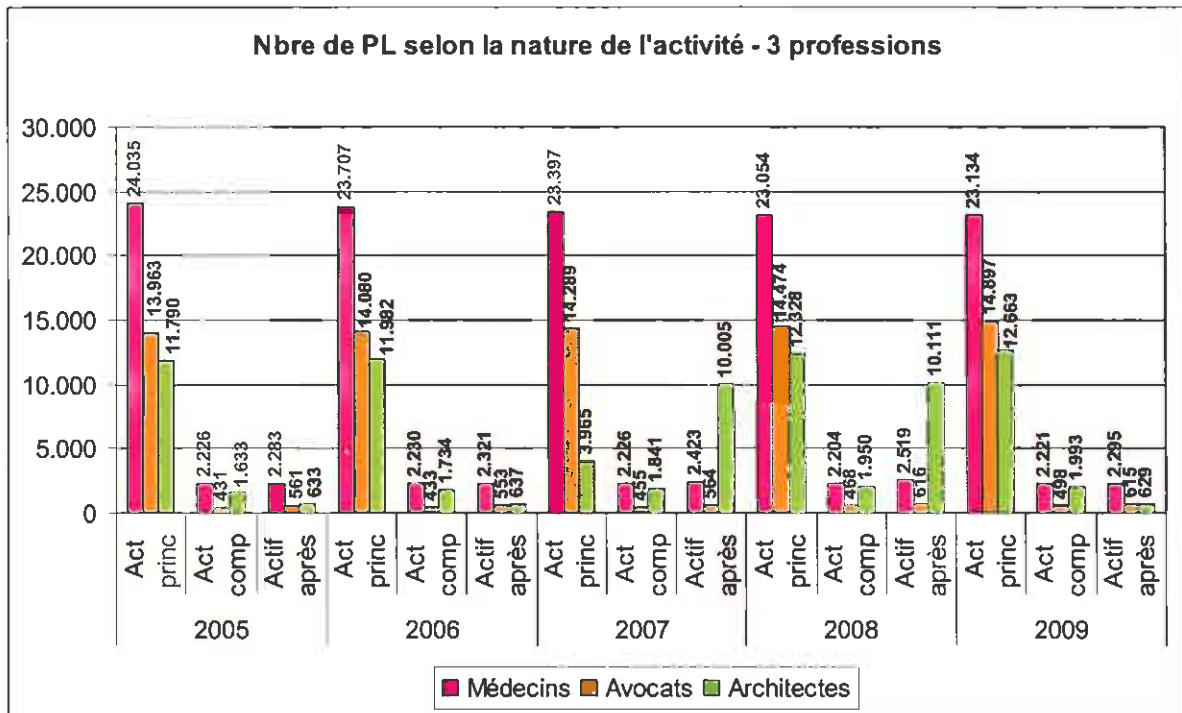
Source : Inasti

f) Répartition selon la nature de l'activité.

Les avocats exercent principalement leur profession à titre principal et très peu à titre complémentaire ou après leur pension. Il en est de même pour les autres professions comme on peut le voir dans le 2^{ème} tableau où trois professions ont été comparées.



Source : Inasti

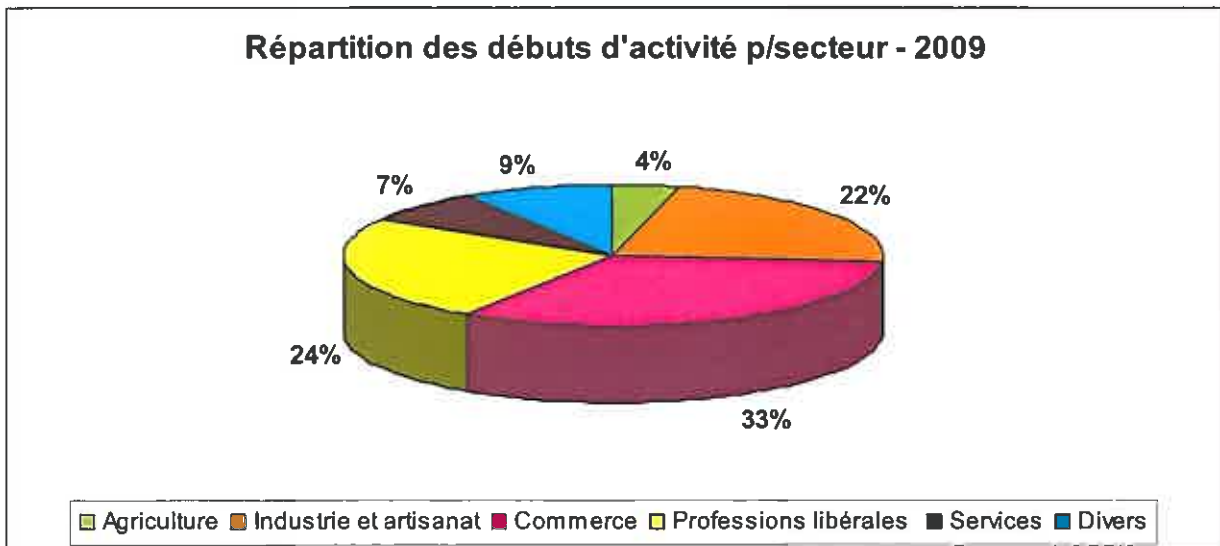


Source : Inasti

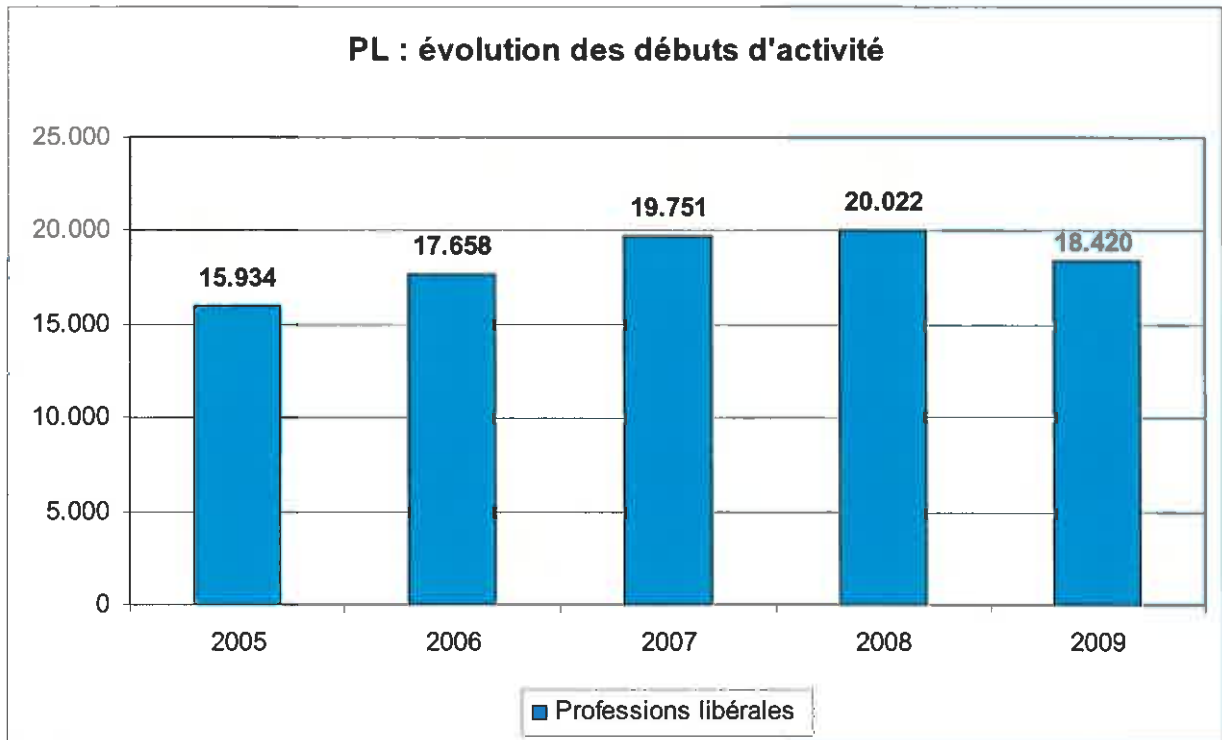
g) Répartition selon le nombre de débuts d'activité.

En 2009, la Belgique a enregistré 75.592 créations d'entreprises.

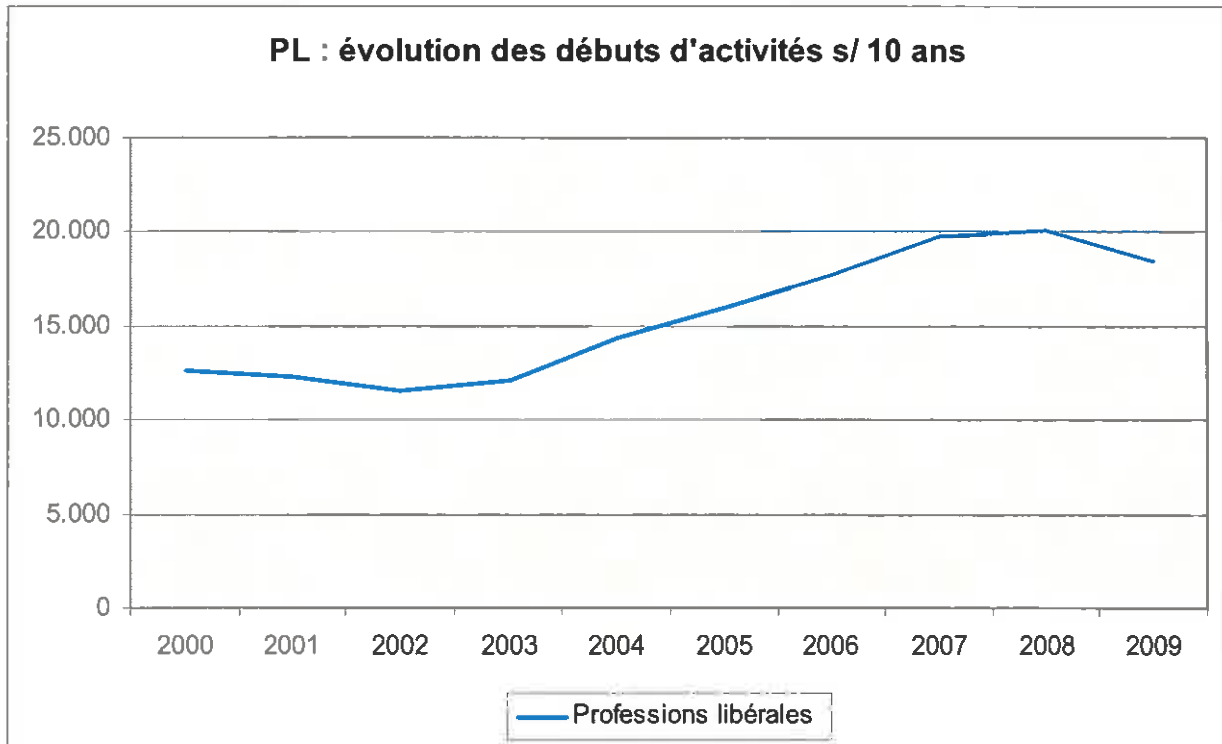
C'est le secteur du commerce qui enregistre le plus grand nombre de création avec 24.832 enregistrements représentant ainsi 33% de l'ensemble des secteurs. Les professions libérales viennent en 2^{ème} position avec 18.420 inscriptions.



Source : Inasti

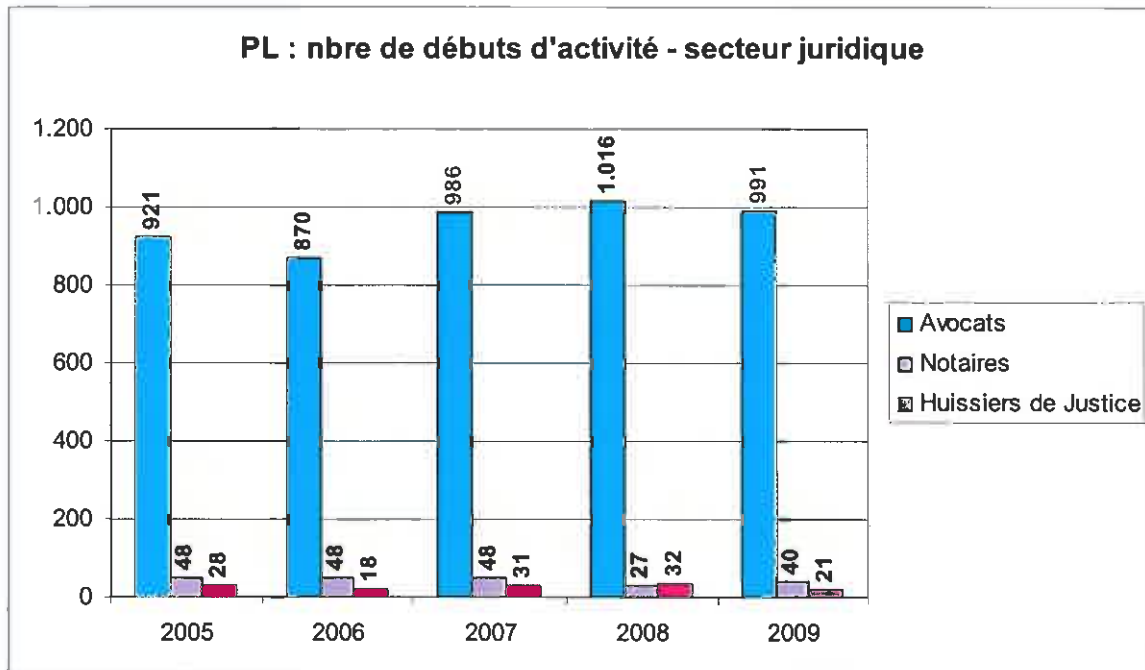


Source : Inasti

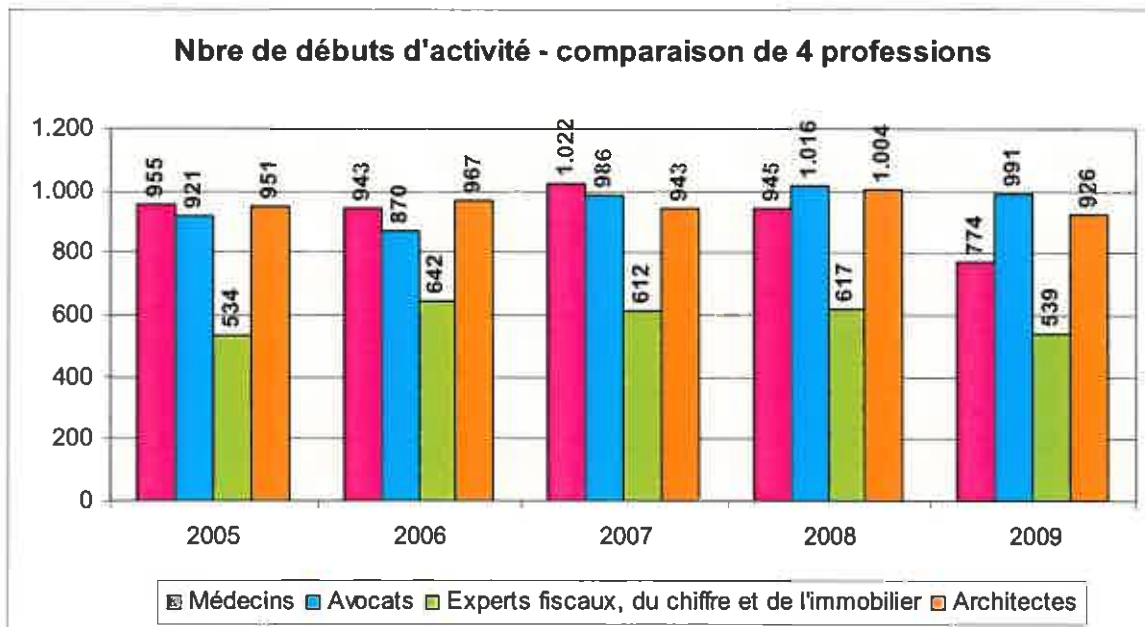


Source : Inasti

Au sein du secteur juridique, ce sont les avocats qui enregistrent le plus de débuts d'activité. Cela s'explique par le fait qu'il n'y a pas de limitation à l'installation à l'inverse de la profession de notaire ou d'huissier de justice.

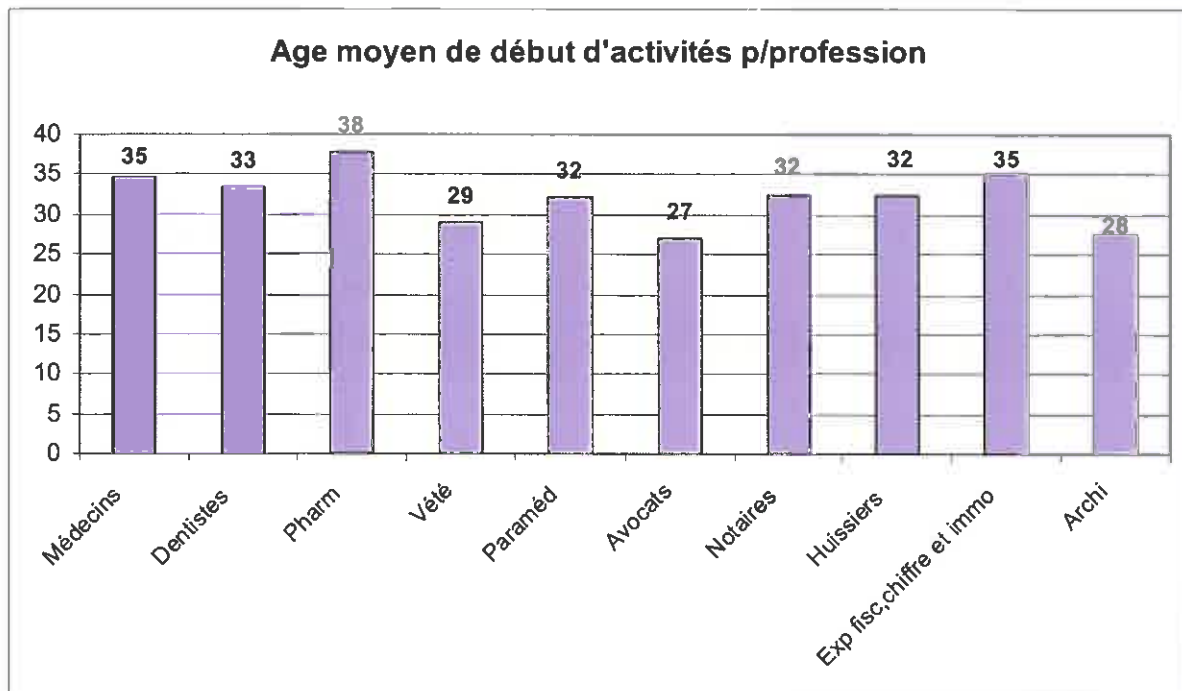


Source : Inasti



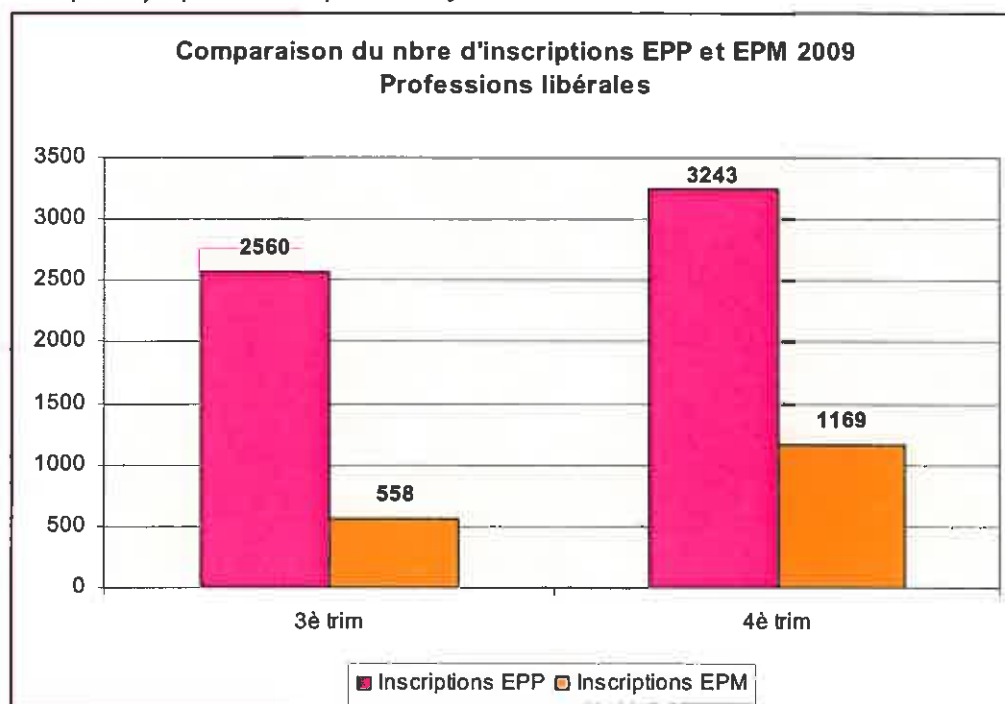
Source : Inasti

Sur 5 ans, l'âge moyen du début d'activité toutes professions confondues est de 30 ans. Pour la profession d'avocat, il est de 27 ans. Cela s'explique par le fait que les cursus d'études sont souvent de type longue durée suivis de stages.



Source : Inasti

Sur les 18.420 débuts d'activité des professions libérales enregistrés en 2009, on dénombre pour les 2 derniers trimestres, 5.803 enregistrements personnes physiques (EPP) et 1.727 enregistrements personnes morales (EPM). Seuls les chiffres des deux derniers trimestres sont connus puisque les professions libérales ont été intégrées dans la BCE (Banque Carrefour des Entreprises) à partir du 1^{er} juillet 2009.



Source : SPF Economie

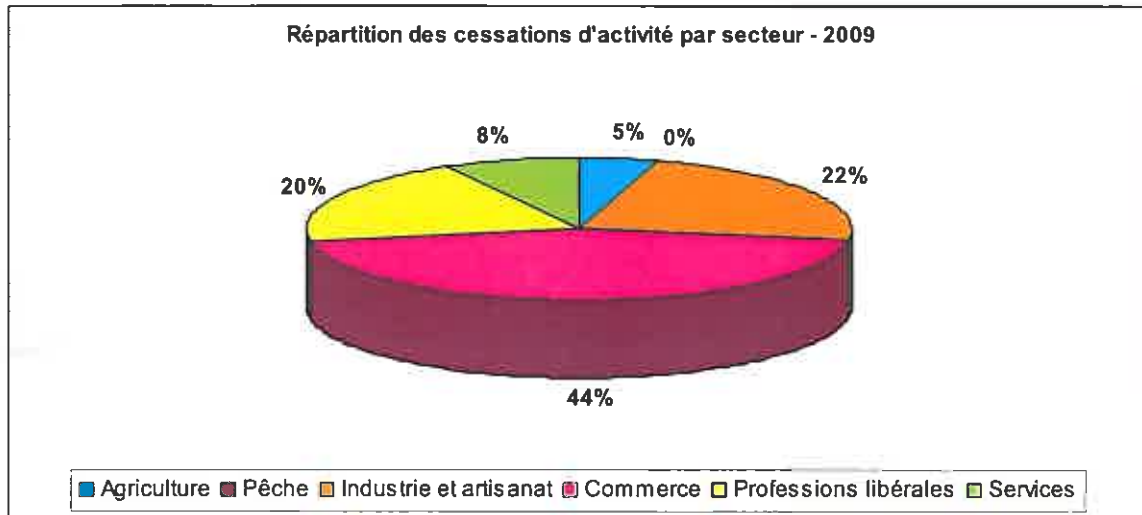
Statistiques professions libérales 2010

14/20

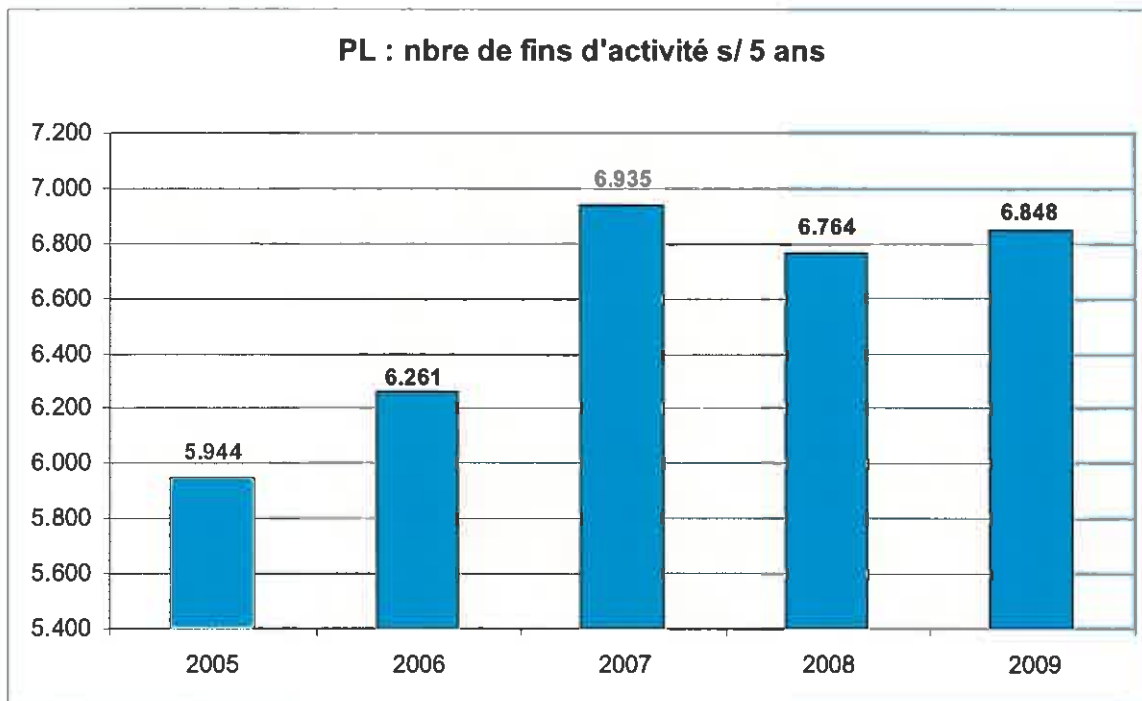
h) Répartition selon le nombre de cessations d'activité.

En 2009, la Belgique a enregistré 34.569 cessations d'activité.

C'est le secteur du commerce qui enregistre le plus grand nombre de cessations avec 15.038 enregistrements représentant ainsi 44% de l'ensemble des secteurs. Cela est assez logique dans la mesure où c'est ce secteur qui enregistre le plus de créations. Les professions libérales viennent en 3^{ème} position avec 6.848 cessations.

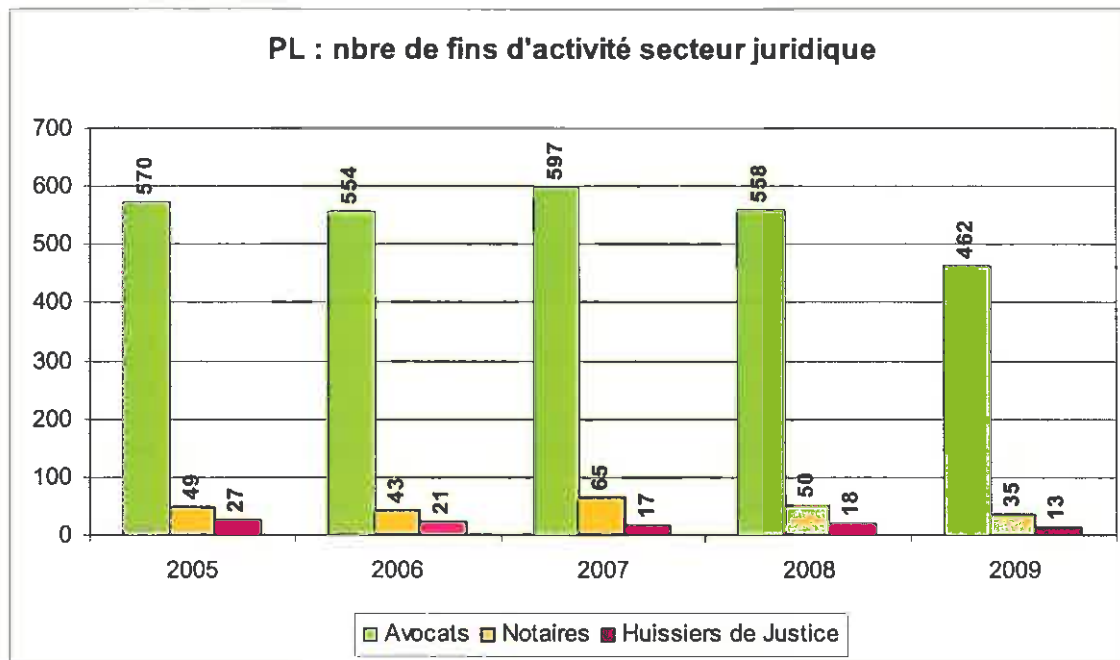


Source : Inasti

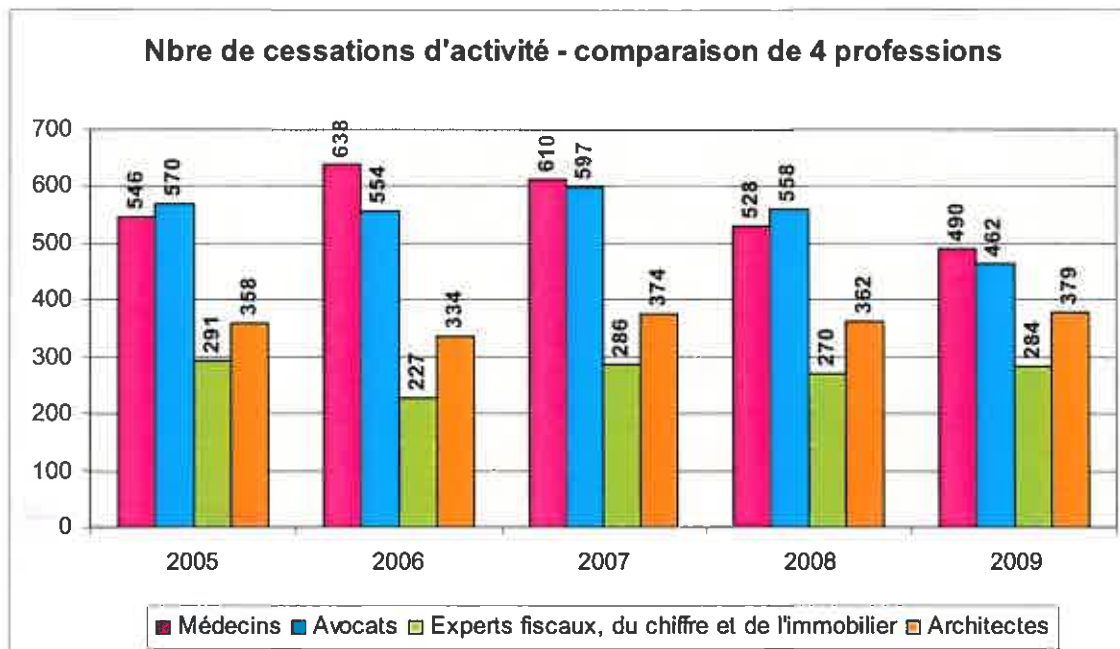


Source : Inasti

Comme pour le début d'activité, ce sont encore les avocats qui enregistrent le plus de cessations d'activité au sein du secteur juridique avec une légère diminution depuis 3 ans. Si on compare avec d'autres professions, ce sont les médecins qui enregistrent le plus de cessations. Dans le classement général, c'est le secteur paramédical qui détient la position de tête.

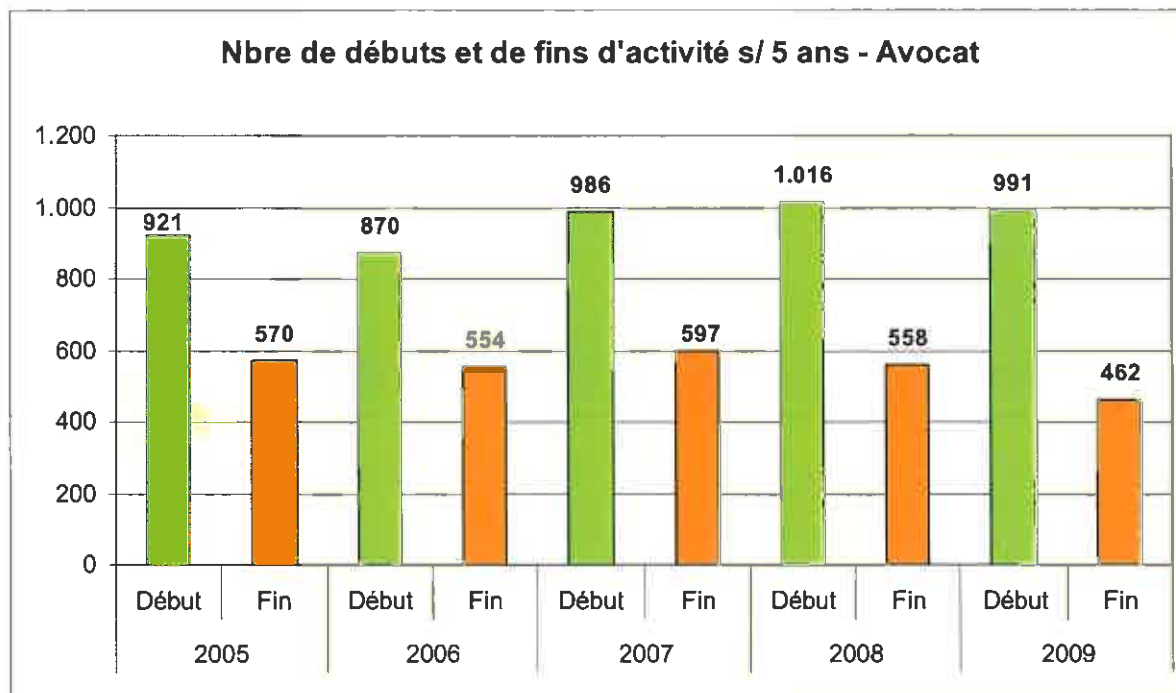


Source : Inasti



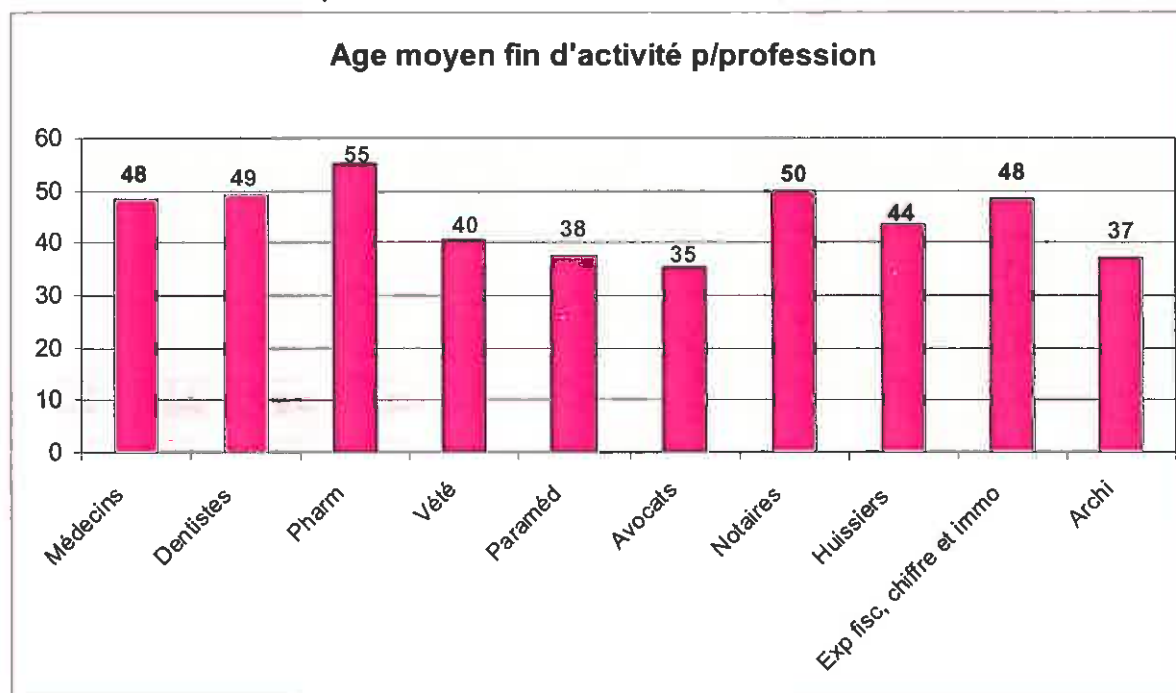
Source : Inasti

Comparaison du nombre de débuts et de cessations d'activité dans la profession d'avocat.



Source : Inasti

Sur 5 ans, l'âge moyen de la cessation d'activité dans la profession d'avocat est de 35 ans, ce qui est tôt d'autant que l'âge moyen de début d'activité est de 27 ans. Selon nous, il y a fort à parier que nombre d'entre eux réorientent leur carrière et deviennent salariés dont le statut social est plus sécurisant.



Source : Inasti

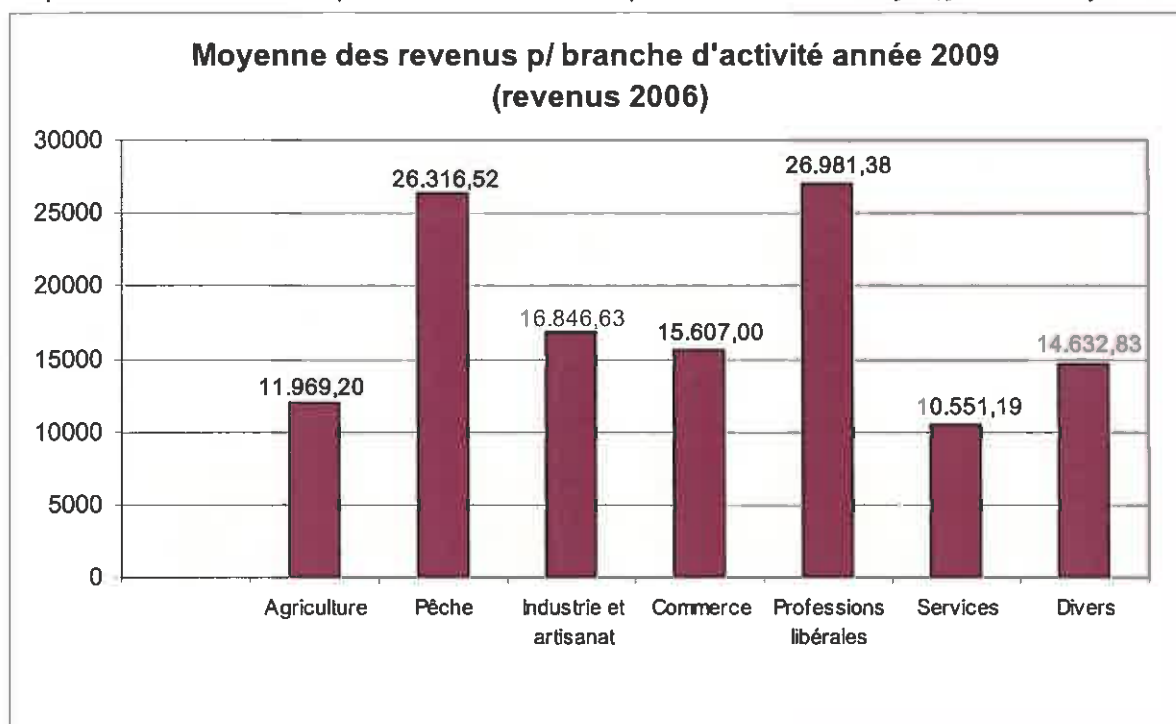
III. Les revenus des indépendants et des professions libérales



Par revenus, il y a lieu d'entendre les revenus professionnels bruts, diminués des dépenses et charges professionnelles. Il ne s'agit donc pas des revenus imposables mais des revenus servant de base au calcul des cotisations sociales. Ce calcul se base sur les revenus de la troisième année antérieure à l'année de calcul (année de dénombrement). Concrètement, en 2009, ce sont les revenus de l'année 2006 (année de référence) qui sont pris en considération pour le calcul des cotisations sociales. Les effets de la crise ne se font donc pas encore sentir pour certaines professions.

a) Les indépendants et les professions libérales en général.

Pour l'année 2009 (revenus 2006) et par rapport aux autres branches d'activité, ce sont les professions libérales qui ont les revenus les plus élevés avec 26.981,37 € de moyenne.

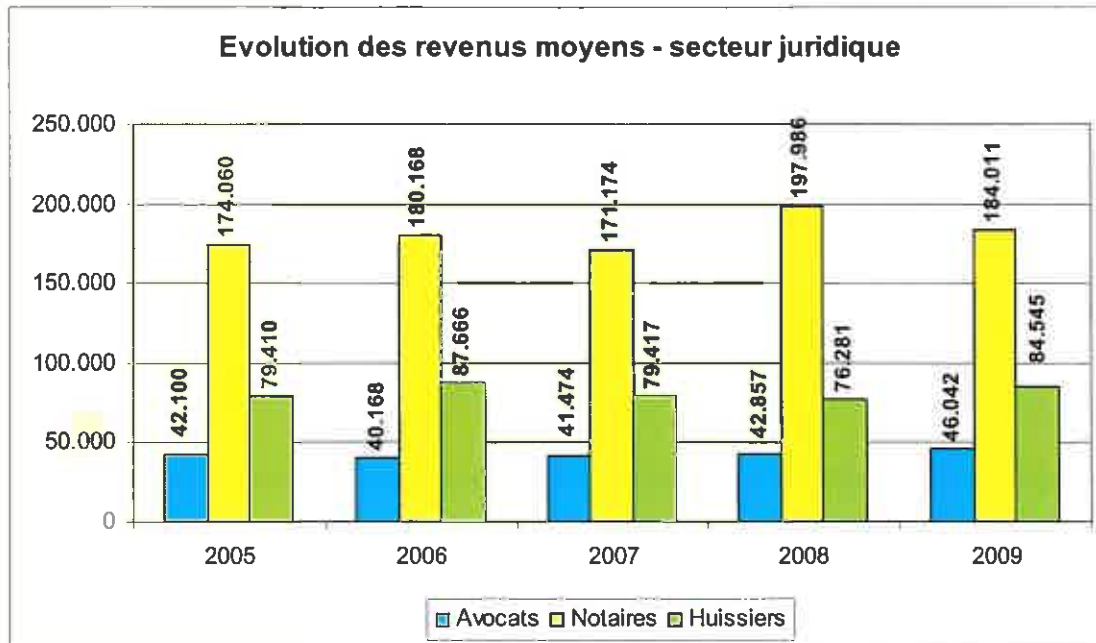


Source : Inasti

b) Analyse des revenus – secteur juridique

Au sein du secteur juridique, les notaires sont les acteurs du monde juridique qui payent le plus de cotisations sociales. En outre, ceux-ci doivent faire face à de nombreux frais particulièrement à l'installation.

Les avocats se positionnent en dernier ce qui s'explique aussi par leur nombre. Plus il y a de professionnels à se partager un même marché, moins les revenus seront élevés. L'UNPLIB propose deux solutions pour s'en sortir : la spécialisation ou l'association. La première permet de se démarquer et la seconde de réduire les coûts.

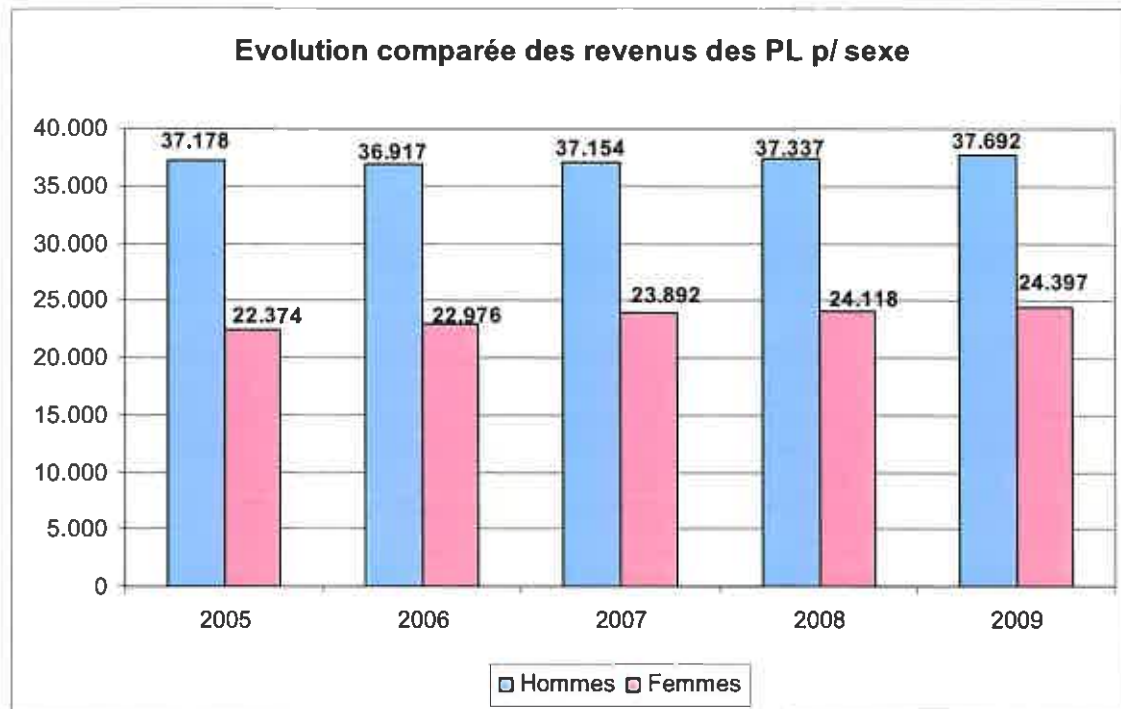


Source : Inasti

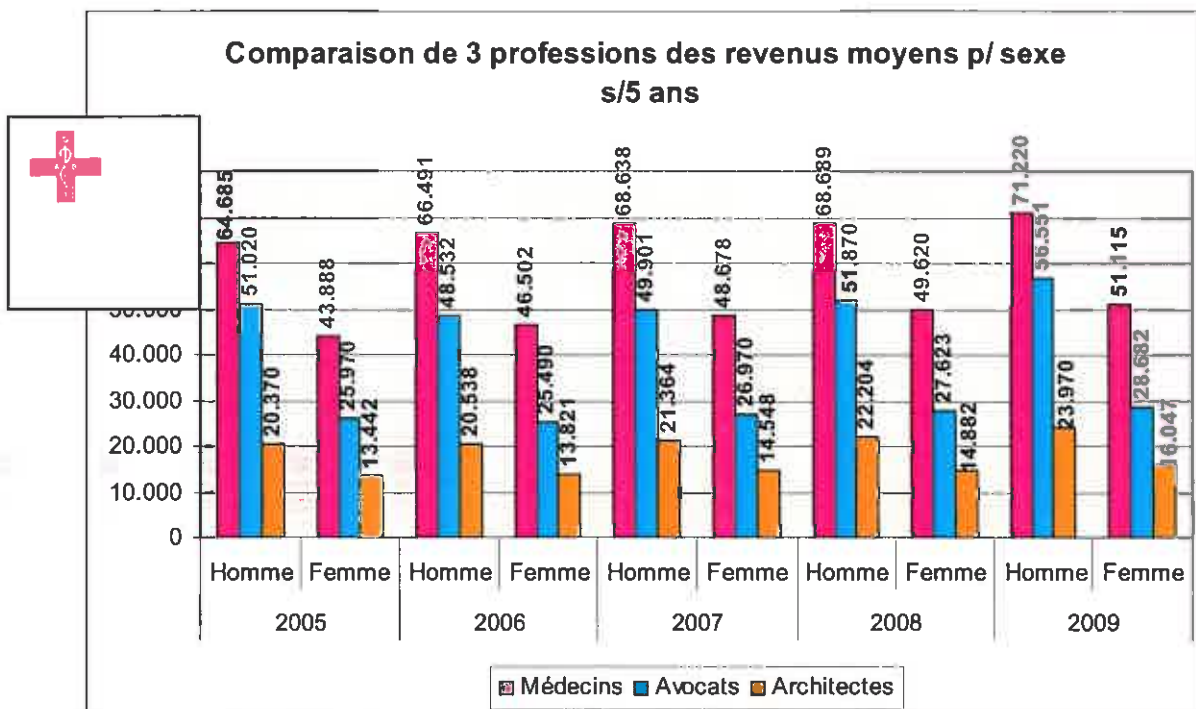
Il est à noter que les avocats stagiaires, qui sont des indépendants, sont repris dans la moyenne. Quant aux notaires, tant qu'ils ne sont pas nommés (ce qui arrive en moyenne vers l'âge de 34 ans), ils ont le statut de salarié. Ils ne sont donc pas repris dans ces statistiques.

c) Analyse des revenus selon le sexe.

Quelle que soit la profession, on constate que les femmes gagnent toujours moins que les hommes. A notre estime, cela s'explique entre autres par le fait qu'elles se consacrent plus à leur famille et notamment à l'éducation des enfants. De ce fait, elles exercent aussi plus souvent à temps partiel. Pour ces raisons, elles sont plus précarisées.



Source : Inasti



Source : Inasti